



### Conduire un chariot élévateur ou transpalette

#### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Maîtriser les règles de conduite et de sécurité relatives aux chariots automoteurs à manutention de conducteur porte régie par la recommandation R.489 pour les catégories suivantes :

1. Transpalettes et gerbeurs à conducteur porté
2. Chariots à plateau porteur et chariots tracteurs industriels
3. Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux
5. Chariots élévateurs à mât rétractable

#### PUBLICS

Tout public souhaitant avoir une formation initiale ou un recyclage en conduite des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté.

#### PREREQUIS

Avoir plus de 18 ans.

#### METHODES PEDAGOGIQUES

- Présentation avec alternance de supports interactifs : vidéos, exercices,
- Cours théoriques et pratiques avec matériel,
- Mise en situation,
- Livret de formation.

#### FORMATEUR(S)

Plus de 10 ans d'expérience en tant que formateurs dans la conduite en sécurité selon les recommandations R.482, R.485 et R.489. Formateurs également testeurs CACES® dans les centres agréés.

#### PROGRAMME

##### THEORIE :

1. Connaissances générales
2. Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
3. Les principaux types de chariots de manutention
4. Notions élémentaires de physique
5. Stabilités des chariots de manutention
6. Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
7. Exploitation des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
8. Vérifications d'usage des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté

##### PRATIQUE :

9. Prise de poste et vérification
10. Conduite et manœuvres
11. Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

**DUREE DE LA FORMATION** 2 à 5 jours, fonction de l'expérience



[Voir les sessions et tarifs](#)



#### MODALITE PEDAGOGIQUE



Au centre ou en entreprise



En présentiel



En groupe

#### FINANCEMENT POSSIBLE



=> Passage du CACES, consultez [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)



=> information sur le [lien suivant](#)



=>Prise en charge à hauteur de 175 € TTC par jour, selon les modalités de financement de Vivea.

#### ACCESSIBILITE

L'accès à la formation est formalisé par la signature d'une convention de formation transmis sous format électronique. Cette prestation peut être

Inscription



conditionnée à la validation d'un financement par un organisme financeur et peut démarrer en respectant un délai minimum de 14 jours calendaires.

SUIVI ET EVALUATION DE LA FORMATION

- ✓ Feuille d'émargement
- ✓ Evaluations théoriques et pratiques selon la réglementation R.489 catégories 1, 2, 3, 5
- ✓ Enquête de satisfaction stagiaire et client
- ✓ Obtention d'une Attestation de Formation Professionnelle de conduite ou d'un certificat CACES R.489 pour 1 catégorie [Validité : 5 ans] avec notre partenaire organisme testeur agréé.

Certification Professionnelle



Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité

## C'EST QUOI ?

Certificat qui atteste uniquement des connaissances et du savoir-faire d'un opérateur pour la conduite en sécurité d'une catégorie spécifiques d'équipements de travail. Le Caces repose sur 8 recommandations, une pour chaque famille d'engins, qui définissent un référentiel pour les épreuves théoriques et pratiques à effectuer. La réussite au test d'évaluation est sanctionnée par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité.

- R 482 : Engins de chantier
- R 483 : Grues mobiles
- R 484 : Ponts roulants, portiques et semi-portiques
- R 485 : Chariots gerbeurs à conducteur accompagnant
- R 486 : Plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP)
- R 487 : Grues à tour
- R 489 : Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté
- R 490 : Grues auxiliaires de chargement de véhicules

## QUI PEUT OBTENIR UN CACES ?

Tout conducteur peut obtenir un Caces, afin de valider ses compétences et ses connaissances pour la conduite d'un engin donné avant de se faire délivrer par son employeur une autorisation de conduite pour cet équipement. La délivrance de ce certificat fait suite à une formation en adéquation avec la recommandation concernée, l'expérience du stagiaire, le nombre de catégories par catégorie.

## QUI ASSURE CETTE EVALUATION ?

Cette évaluation est réalisée par des testeurs, personnes physiques dont la compétence est vérifiée périodiquement, qui exercent exclusivement au sein ou pour le compte d'organismes testeurs certifiés. Ces derniers sont eux-mêmes titulaires d'une qualification délivrée par un organisme certificateur. Ces derniers sont accrédités par le Comité français d'accréditation (Cofrac) et conventionnés par la Cnam.

NG Vin travaille avec un organisme testeur partenaire certifié.

## COMMENT SE DEROULE L'EVALUATION ?

Un test d'évaluation, comportant des épreuves théoriques et pratiques, est réalisé à partir du référentiel de la recommandation et des fiches d'évaluation annexées.

## LE CERTIFICAT

Le CACES® R489 est valable 5 ans.

En savoir plus sur le certificat CACES® : [www.inrs.fr/caces/](http://www.inrs.fr/caces/)

Inscription

07 67 48 44 86 | [contact@ng-vin.fr](mailto:contact@ng-vin.fr)

